### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire se retire et Mme Foucaud procède à la présentation du compte administratif adopté à l'unanimité (en euros).

Section de fonctionnement :

Dépenses 404 633.80 Recettes 548 942.40

Soit un excédent de 144 308.60

Section d'investissement

 Dépenses
 178 048.03

 Recettes
 185 660.02

 Soit un excédent de
 7 611.99

Et un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement 382 877.16 Déficit d'investissement 125 900.57

après intégration des résultats du budget annexe maison de la nature suivants :

Excédent de fonctionnement de 8 723.97 Excédent d'investissement de 8.17

## **COMPTE DE GESTION 2016**

Le compte de gestion adressé par la trésorerie de Lurcy-Lévis correspond au compte administratif.

Mme Charbon, trésorière, a remis la page des signatures du compte de gestion du budget annexe maison de la nature alors que ce budget est supprimé. Monsieur le Maire l'a signée précisant qu'il n'y avait pas de budget annexe en 2016.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2016 (382 877.16 €) comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068) 127 716.57 € (couvrant le déficit

125 900.57 + 1 816 € de restes à réaliser)

Résultat reporté en fonctionnement (c/002) 255 160.59 €

# **TAUX D'IMPOSITION 2017**

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux en tenant compte des modifications apportées suite à l'adhésion de la commune à la communauté

d'agglomération de Moulins. Les taux seront donc pour 2017 les suivants :

Taxe d'habitation9.63Taxe foncier bâti14.51Taxe foncier non bâti41.75

# **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à 705 609 € en section de fonctionnement et à 680 252 € en section d'investissement.

#### **AUTORISATIONS POURSUITES**

Le conseil municipal accepte que Madame Charbon effectue toutes les poursuites nécessaires auprès des créanciers de la commune.

### PARCOURS DE PECHE

Le projet d'aménagement d'un parcours de pêche familial le long de la Bieudre mené par l'association « la lotte » et la fédération départementale est expliqué.

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle et autorise le maire à signer une convention de mise à disposition du terrain et un cahier de nettoyage.

# **INDEMNITES ELUS**

Par circulaire du 29 Mars, la préfecture demande à ce que les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 soient modifiées et visent « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », une modification étant prévue en 2018.

Le conseil municipal modifie la délibération du 21 Janvier 2016 en ce sens.

#### **VŒU DE SOUTIEN ASSOCIATION DES MAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture du vœu de soutien au « manifeste des maires de France et présidents d'intercommunalités pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » adressé par l'Association des Maires de France.

Le conseil municipal soutient ce manifeste.